

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 28 MARS 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 22 mars 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 41
	votants : 39

Secrétariat de séance : Madame Sophie CLOUET

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Fabrice HEGRON
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
Mme Christine DAUDET

Mme Myriam BOURCEREAU, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Yves MARNIER.
M. Fabrice CHAMARD, absent., a donné pouvoir à M. Fabrice HEGRON
Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Pierre BONNET
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU.
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Vincent YVON, absent, a donné pouvoir à M. Dominique OLIVIER
Mme Stéphanie LOIRET, absente, a donné pouvoir à M. Stephan BEAUGE
Mme Virginie MÉNARD, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY

M. Emmanuel GUILLET absent

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS

Grand Lieu Communauté attribue chaque année des subventions à plusieurs associations qui œuvrent dans ses domaines de compétence.

Il est proposé au Conseil communautaire :

D'allouer les subventions proposées par la commission Finances et le Bureau Communautaire dans le cadre de l'enveloppe inscrite au budget primitif 2023, à savoir :

Bénéficiaires	Montant proposé par la commission Finances et le bureau
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Aigrefeuille sur Maine (Montbert)	269,70 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Colomban (St Colomban, La Limouzinière, Geneston)	796,30 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Philbert de Grand Lieu (La Chevrolière, St Lumine de C, St Philbert)	1 449,40 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rezé (Pont-Saint-Martin)	553,10 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vertou (Le Bignon)	326,50 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers Logne & Retz	328,00 €
Association ABILIS (ex-ESCALADE)	3 742.92 €
GRAND LIEU NATATION	3 000.00 €
Association PLOBO (Plongée Logne & Boulogne)	2 500.00 €
Association Initiative Loire Atlantique Sud - ILAS	11 676.00 €
Association lePAD	3 750.00 €
Association Habitat des Jeunes - Pays de Grand Lieu, Machecoul & Logne	19 600.00 €
CLIC Vivre son Age	43 667.00 €
ADIL	5 962.00 €
Mission locale du Pays de Retz	27 354.04 €
Mission locale du Vignoble Nantais	14 651.00 €
FAJ – Mission locale du Pays de Retz	872.45 €
Groupement d'intérêt public Maison des adolescents de Loire-Atlantique	12 892.28 €
Circuits de randonnée :	

Comité des fêtes – Saint Colomban	500.00 €
Les Marchipontains – Pont Saint Martin	500.00 €
Rand'ognon – Le Bignon	500.00 €
Les pieds du lac – La Chevrolière	500.00 €
Geneston Randonnée – Geneston	500.00 €
Chemin de randonnée Philbertins – St Philbert	500.00 €
TOTAL	156 390.69 €

Mme Karine PAVIZA et Mme Marie-France GOURAUD ne participent pas au vote puisqu'occupant des fonctions au sein de certaines associations concernées par l'attribution de subventions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

VU l'article L1611-4 du Code général des Collectivités ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

CONSIDERANT les demandes de subvention des associations reçues ;

- **D'ATTRIBUER** un montant global de subventions à diverses associations de **156 390.69 €**, d'après la répartition ci-dessus présentée ;
- **D'APPROUVER** en conséquence la convention de partenariat pour la mise en valeur et l'entretien des chemins de randonnée avec les associations suivantes :
 - Comité des fêtes – Saint Colomban
 - Les Marchipontains – Pont Saint Martin
 - Rand'ognon – Le Bignon
 - Les pieds du Lac – La Chevrolière
 - Geneston Randonnée – Geneston
 - Chemin de randonnée Philbertins – St Philbert
- **D'APPROUVER** en conséquence la convention de partenariat en faveur des réseaux d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises entre la Région et Grand Lieu Communauté au titre de l'année 2023 pour le versement d'une subvention à ILAS.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la Communauté de communes ;
-

Acte n° : DE076-C280323

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Préfecture le : 04/04/23
et de la publication le : 05/04/23

Fait à La Chevrolière, le 29 mars 2023,
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 04/04/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 28 MARS 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 22 mars 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 41
	votants : 41

Secrétariat de séance : Madame Sophie CLOUET

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Fabrice HEGRON
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
Mme Christine DAUDET

Mme Myriam BOURCEREAU, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Yves MARNIER.
M. Fabrice CHAMARD, absent., a donné pouvoir à M. Fabrice HEGRON
Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Pierre BONNET
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU.
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Vincent YVON, absent, a donné pouvoir à M. Dominique OLIVIER
Mme Stéphanie LOIRET, absente, a donné pouvoir à M. Stephan BEAUGE
Mme Virginie MÉNARD, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY

M. Emmanuel GUILLET absent

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS POUR LES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Grand Lieu Communauté attribue chaque année des subventions à plusieurs associations qui organisent des manifestations favorisant la promotion du territoire. Le subventionnement de ces manifestations d'intérêt communautaire est encadré par un règlement d'intervention approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021. L'enveloppe annuelle prévisionnelle est de 30 000 €.

Pour l'année 2023, 10 demandes de subvention ont été reçues.

Il est proposé au Conseil communautaire :

D'allouer les subventions proposées par la commission Finances et le Bureau Communautaire dans le cadre de l'enveloppe inscrite au budget primitif 2023, à savoir :

Bénéficiaires	Montant proposé par la commission Finances et le bureau
Société des historiens du Pays-de-Retz	2 000 €
Comité d'organisation du Tour de Loire-Atlantique	3 000 €
Association des pêcheurs de Grandlieu	6 000 €
Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique	3 000 €
Association Mégascène	10 000 €
Photo club de Pont-Saint-Martin	3 000 €
TOTAL	27 000 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU l'article L1611-4 du Code général des Collectivités ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

CONSIDERANT les demandes de subvention des associations reçues ;

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :
 - o **2 000 € à la Société des Historiens du Pays de Retz** pour les activités d'animation culturelle proposées au cours de l'année 2023 ;

- **3 000 € au Comité d'organisation du Tour de Loire-Atlantique pour l'organisation du Tour cycliste de Loire-Atlantique le 28 mai 2023**
 - **6 000 € à l'association des Pêcheurs de Grand Lieu pour l'organisation d'une fête des pêcheurs les 13 et 15 août 2023 ;**
 - **3 000 € à la Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour l'organisation de la 4^{ème} fête de la chasse et de la pêche le 2 juillet 2023 ;**
 - **10 000 € à l'association Mégascène pour l'organisation du festival les 8 et 9 juillet 2023 ;**
 - **3 000 € au Photo club de Pont-Saint-Martin pour son festival photo 2023 ;**
- **PRECISE** que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la Communauté de communes ;

Acte n° : DE077-C280323
Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Préfecture le : 04/04/23
et de la publication le : 05/04/23

Fait à La Chevrolière, le 29 mars 2023,
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 04/04/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 28 MARS 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 22 mars 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 41
	votants : 38

Secrétariat de séance : Madame Sophie CLOUET

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Fabrice HEGRON
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
Mme Christine DAUDET

Mme Myriam BOURCEREAU, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Yves MARNIER.
M. Fabrice CHAMARD, absent., a donné pouvoir à M. Fabrice HEGRON
Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Pierre BONNET
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU.
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Vincent YVON, absent, a donné pouvoir à M. Dominique OLIVIER
Mme Stéphanie LOIRET, absente, a donné pouvoir à M. Stephan BEAUGE
Mme Virginie MÉNARD, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY

M. Emmanuel GUILLET absent

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Locales, la communauté de communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés.

Par délibération du 6 juillet 2021, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un dispositif de soutien de solidarité territoriale pour la réalisation de projets d'intérêts communautaires, de maîtrise d'ouvrage communautaire ou communale.

La commune de La Limouzinière sollicite Grand Lieu communauté pour l'attribution d'un fonds de concours de solidarité territoriale d'un montant de 250 000 € pour le projet de restauration d'un édifice patrimonial fort pour développer des actions culturelles et touristiques qui permettront de renforcer l'attractivité du territoire.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses	TOTAL	Recettes	MONTANT HT
Tranche ferme	295 036,00 €	DETR	100 000,00 €
Tranche optionnelle	620 312,00 €	ETAT (DRAC)	198 825,00 €
		Conseil régional	251 060,00 €
Maîtrise d'œuvre	73 137,00 €	Conseil départemental	119 295,00 €
		FNAP	8 500,00 €
Fouilles	85 000,00 €	Fonds de concours Grand Lieu Communauté	250 000,00 €
		Fondation du patrimoine	50 000,00 €
Tranche 3	400 000,00 €	Fonds LEADER	40 000,00 €
		Fonds propres commune	455 805,00 €
TOTAL	1 473 485,00 €	TOTAL	1 473 485,00 €

M. Frédéric LAUNAY, Mme Catherine DI DOMENICO et M. Pierre BONNET, représentants de la commune de La Limouzinière, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

DE VERSER un fonds de concours de 250 000 € au profit de la Commune de La Limouzinière pour le projet de restauration de l'édifice patrimonial fort du château de la Touche ;



- **DE PRECISER** que conformément à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvée par le Conseil communautaire le 16 février 2021, un acompte pourra être versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Acte n° : DE078-C280323

Publié sur le site internet le : 05/04/23

Fait à La Chevrolière, le 29 mars 2023,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 04/04/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

